Zeitschrift: Genava : revue d'histoire de l'art et d'archéologie

Herausgeber: Musée d'art et d'histoire de Genève

Band: 28 (1980)

Artikel: Les boiseries de la salle du Conseil d'État

Autor: Roth-Lochner, Barbara

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-728521

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 02.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Les boiseries de la salle du Conseil d'Etat

par Barbara Roth-Lochner

Lorsque les travaux de rénovation de la salle du Conseil d'Etat à la Tour Baudet sont entrepris en 1901, les ouvriers ont la surprise de découvrir, sous des tentures vertes, des fragments de fresques. L'émotion est grande, des experts confirment à l'unanimité l'intérêt de ces fresques: «Il faudra s'arranger à les respecter, à les restaurer et à établir des boiseries de style jusqu'à leur hauteur. On devra également changer les corniches (...). On parle même d'abattre d'autres boiseries qui recouvrent sans doute d'autres fresques», lit-on dans le Journal de Genève du 9 août 1901. Le lendemain, dans le même journal, l'antiquaire expert E. Constantin fait part de ses réflexions: «Il s'agit d'une fresque d'une hauteur de 1 m 50 environ, immédiatement en dessous du plafond, étonnamment conservée; par bonheur, une boiserie Louis XIV, qui n'avait pas nécessité pour être mise en place, un repiquage ou un recrépissage comme il eût fallu peut-être pour une tout autre transformation de la salle, avait, au contraire, en la cachant, et en la recouvrant hermétiquement, conservé la beauté et la fraîcheur de cette frise».

Notre propos n'est pas d'entreprendre une nouvelle étude de ces fresques du xve siècle ¹, mais de fournir quelques renseignements sur ces boiseries de style Louis XIV, qui furent conservées et ensuite déposées au Musée d'art et d'histoire, où elles se trouvent aujourd'hui ². En effet, aucun historien de l'art ou historien n'a jusqu'ici eu la curiosité ou le temps de rechercher leur origine ou leur auteur ³; j'ai eu la chance de découvrir par hasard, dans le Registre du Conseil de l'année 1711, une décision d'effectuer des travaux de rénovation de

la salle du Conseil. Ce texte m'a incité à entreprendre une recherche, dont je livre ici les résultats.

C'est en mars 1690 qu'une première délibération a lieu. Au cours d'une séance du Petit Conseil 4, le premier syndic Pierre Fabri propose aux conseillers de réfléchir «si l'on ne doit pas réparer la Sale du Conseil, et la mettre dans un état plus décent et plus convenable en y faisant de nouveaux planchers 5, y mettant quelques beaux tableaux, tapisseries ou peintures en place de la vieille boiserie, et réparant les croisées des fenêtres» 6. Une commission est nommée, qui fait son rapport cinq jours plus tard; elle estime «qu'il y avoit nécessité

r°/ de nettoyer le plancher d'enhaut, et le mettre en couleur de gris de perle en l'huilant et y mettant des filets et quelques rayes d'or de distance en distance;

2°/ de faire le plancher d'embas tout de neuf par des compartimens de chesne et de sapin; 3°/ d'oster les archebancs [coffre allongé et étroit, adossé au mur et utilisé comme banc] et y mettre une tapisserie en place;

4°/ d'oster les croisées de fenêtres et y en faire d'autres à la moderne.» 7

Les deux premiers points sont approuvés, les autres renvoyés en commission. Mais, mise à part une transformation des fenêtres ⁸, plus rien n'est entrepris avant 1698, le Conseil étant sans doute occupé à des affaires plus urgentes.

Le 22 février 1698, le premier syndic, à nouveau Pierre Fabri, rappelle aux conseillers «que par diverses résolutions précédentes, il a été

trouvé à propos et convenable de réparer la Sale du Conseil et la mettre dans un état plus honête tant à l'égard des planchers, que des vieux archebancs et peintures toutes délavées, il faudroit sans plus tarder y mettre au plutôt main» 9. A cette date, et jusqu'en automne 1711 sans doute, les fresques, «peintures toutes délavées», étaient donc encore visibles. Le 1er mars, les décisions suivantes sont prises: «Qu'on en doit ôter la boiserie soit archebancs et y mettre en place une tapisserie de haute lisse de verdure avec des écussons aux armes de la Seigneurie de distance en distance, laquelle tapisserie tiendra dès le plancher d'en haut jusques au banc matelassé sur lequel sont assis les Seigneurs du Conseil; qu'à l'égard dudit plancher d'en haut on ne fera autre chose que de le mettre en couleur gris de perle et l'enduire d'esprit de vin; et pour celui d'embas sur lequel on marche, il devra être parqueté d'un parquetage fort et solide, qui ne soit pas sujet à être gâté» 10. Malgré ces résolutions, rien ne sera entrepris au sujet de la décoration des parois jusqu'à la deuxième décennie du XVIIIe siècle 11. En revanche, le plafond et le plancher sont rénovés l'été et l'automne suivant cette décision. Dès le mois de mars, la Chambre des Comptes conclut un accord avec le menuisier Pierre Grisel, qui s'engage «à plancher la Sale du Conseil en carré, un losange au milieu, le tour du carré de noyer, de mesme que ce qui enferme le losange, et le surplus de sapin, ledit carré de deux pieds trois pouces, le tout bien fait et bien lié, de bon bois tant de noyer que sapin bien sec, pour lequel lui sera donné quatre escus et demi blanc par toise, la toise de trente-six pieds de Roy» 12. Quant au plafond, des renseignements techniques sont fournis dans le passage suivant du Registre du Conseil, précédé de la décision de faire démarrer les travaux: «Etant mis en délibération si on le fera seulement en détrempe, ou bien en huile, ou si l'on se servira d'esprit de vin, il a été dit après avoir oui le rapport des Seigneurs de la Chambre des Comptes, qui ont entendu sur celui des experts, que quoy qu'il en coûtera incomparablement plus de se servir d'esprit de vin, on doit cependant le faire, puisque la simple détrempe ne seroit pas honête, convenable ni de durée, et

que l'huile rendroit la sale inhabitable pendant plusieurs années 13» 14. Rien n'indique qu'on

ait renoncé au gris.

Le 9 septembre, le plafond est achevé. Les registres de mandats de la Chambre des Comptes contiennent la liste complète des frais occasionnés. Je la reproduis in extenso en note, car elle me semble intéressante pour les détails techniques qu'elle recèle 15. Grisel pose ensuite le parquet, et encaisse fin octobre 1200 florins, «pour payement de vingt-cinq toisés de France de plancher parquetté fait en la chambre du Conseil» 16.

La seconde étape de la rénovation de la Salle du Conseil se déroule de 1711 à 1713. Dans un premier temps les conseillers expriment une préférence pour un décor de tapisserie: «Le Conseil ayant résolu, il y a quelques années, de faire quelque changement dans la chambre où il s'assemble, soit en y mettant une tapisserie, soit un boisage, soit une draperie [le premier syndic Jacques Pictet] le prioit de se déterminer, sur quoi opiné, la pluralité des suffrages a été pour la draperie» 17. Le 20 juillet 1711, une décision est prise au sujet de la couleur des tapisseries ou draperies: «... de quelle couleur sera le drap dont on tapissera la chambre. La pluralité des suffrages a été pour le verd». Un peu plus loin «... si toute la chambre sera tapissée, ou si l'on drapera seulement l'intérieur où siègent les Seigneurs de céans 18, et boiser le reste de la chambre» 19. On décide de tapisser toute la pièce. L'affaire prend ensuite une autre dimension: le syndic Pictet, ayant consulté des «contrepointiers et brodeurs» pour des écussons aux armes de la Seigneurie, «ils lui avoient donné trois différens desseins, dans l'un l'écu a pour supports des lions, dans l'autre des anges, et dans le troisième des aigles» 20. Les conseillers estiment qu'il conviendrait de consulter des experts. La Chambre des Comptes fait appel à Joseph Abeille, architecte et ingénieur, alors en séjour à Genève. Abeille «avoit donné un dessein dans lequel il entre du boisage de noyer, et estimoit que le fonds de la chambre, dès la balustrade, devoit être tout boisé» 21. Le dessin est soumis aux conseillers et emporte leur adhésion, puisqu'il est dit «que là où précedemment on avoit résolu de mettre

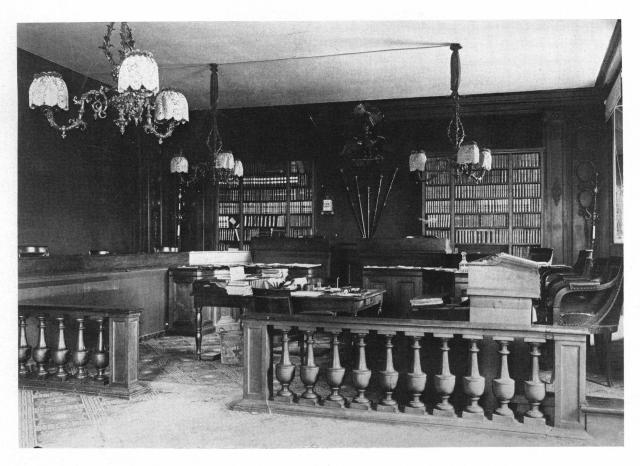


Fig. 1. Salle du Conseil d'Etat avant la restauration de 1901.

de la draperie aussi bien dans le fonds du côté de l'arsenal que dans les côtés, on le pourra boiser».

L'essentiel des travaux se déroule fin 1711-début 1712; en effet, dans la semaine du 15 au 21 janvier 1712, on paye les ouvriers «qui ont tendu la tapisserie de la chambre du Conseil» ²², et surtout, à la fin du mois de février, les maîtres menuisiers Galoix, Jaquet et frères Lagrange reçoivent 2555 florins, somme considérable, «pour le boisage qu'ils ont fait à la chambre du Conseil» ²³, 1200 florins sont versés au maître menuisier Chassefière «pour le lambrissage, bancs et autres boisages» ²⁴. Le sculpteur Delor est payé 770 florins «pour les ouvrages de sculpture faits aux boisages de la chambre du Conseil» ²⁵.

Outre les boiseries et les draperies vertes tendues en janvier 1712, la salle du Conseil

se verra dotée de tapisseries en 1713. En été 1712, la commission responsable rencontre des difficultés «dans l'exécution des ornemens qu'on a projetté de faire sur la draperie de la chambre du Conseil à cause qu'on ne trouve pas des moires des couleurs nécessaires pour la broderie» 26... «il faut écrire au sieur Rat brodeur demeurant à Lausanne de venir faire un tour en cette ville pour conférer avec lui sur ce sujet» ²⁷. Une rencontre entre la commission, Rat et Abeille, une nouvelle fois consulté comme expert, a lieu en septembre 28. Le brodeur et tapissier lausannois exécute la commande pendant l'hiver 1712-1713, et encaisse son dû, soit 2975 florins «pour la façon de la tapisserie de la chambre du Conseil, fournitures de galons, soye, chenilles, toiles pour doubler, satin pour les armes, filet et tirebolle, et frais de voyage», en juin 1713²⁹.



Fig. 2. Salle du Conseil d'Etat. Genève, Musée d'art et d'histoire.

Pour compléter le tableau de l'aménagement de la salle du Conseil aux xviie et XVIIIe siècles, il convient d'ajouter quelques lignes sur les meubles et le chauffage de la pièce. Elle reçoit en 1694 une «horloge à pendule» française, envoyée par le chargé d'affaires genevois à Paris 30, car l'ancienne horloge «ne vaut absolument rien» 31. Les frères Lagrange fournissent en août 1711 trente demifauteuils 32; en décembre de la même année, un fourneau en faïence à motif bleu sur fond blanc 33, fabriqué par le potier de terre Daniel Künzi de Serlier, est posé 34. Une armoire, destinée sans doute à contenir le bois de chauffage, est fournie par Jacob Galoix en 1712 35. Le 15 septembre 1713, tous les éléments de la nouvelle décoration intérieure de la salle

du Petit Conseil sont en place. Le règlement du concierge de l'Hôtel-de-Ville, poste créé à cette date, prévoit qu'«il aura soin de frotter et cirer le parquetage et boisage de la chambre du Conseil, frotter toutes les chaises et bancs et vergeter [épousseter] toutes les tapisseries en sorte que le tout soit toujours propre et net» ³⁶.

Il est donc possible d'affirmer que les boiseries de la salle du Conseil ont été exécutées sur un dessin de Joseph Abeille. Cet architecte et ingénieur de Vannes en Bretagne, fils de Blaise Abeille, et décédé en 1756 ³⁷, est loin d'être inconnu à Genève, où il a séjourné de 1707 à 1716 environ. Il est l'auteur des plans de la maison Lullin-de Saussure à la Tertasse, de plusieurs fontaines genevoises,

et de la première machine hydraulique sur le Rhône qui permit d'alimenter ces fontaines 38. Quant à la salle du Conseil, le lecteur doit s'imaginer les panneaux de boiseries visibles au Musée d'art et d'histoire alternant avec des draperies vertes et des tapisseries ornées d'armoiries de Genève. La photographie (fig. 1) antérieure à la renovation de 1901, permet de s'en faire une idée meilleure que l'aménagement de la salle du musée 39. Jusqu'à quelle date subsistèrent les tapisseries et draperies d'origine? Il est difficile de le déterminer. On trouve des instructions pour travaux de la fin du xvIIIe siècle 40, et un budget de réparations soumis au Conseil Représentatif en 1835 41.

Les artisans

Qui sont ces artisans du bois qui travaillent en 1698 et 1712 à la rénovation de la salle du Petit Conseil?

Pierre Grisel (ou Griset) menuisier, auteur du parquet, est originaire des Cévennes. Il est reçu habitant 42 le 24 septembre 1696, et décède à Genève en 1715 à l'âge de 76 ans 43, ce qui fait remonter sa date de naissance à 1639. Les documents d'archives ne rélèvent rien de plus à son sujet.

Le menuisier Jaquet est plus mal connu encore. Ce patronyme est si courant qu'il n'a même pas été possible de déterminer son

prénom ou son statut politique.

Jean Delor, sculpteur, fils de Tobie, est originaire de Lyon; le Conseil le reçoit habitant en 1711 44. Il perd un enfant en bas âge à Genève en 1716 45. Camille Martin signale qu'il est l'auteur de certaines clefs de voûtes du portique de l'Hôtel de Ville 46.

Les menuisiers Chassefière, Galoix et La-

grange ont été plus faciles à identifier.

Jacques Chassefière, maître menuisier, originaire d'Aimargues dans le diocèse de Nîmes en Languedoc (département du Gard), est reçu habitant le 31 août 1698. A cette date, il est installé à Genève depuis quelques années déjà, puisque la Chambre des Comptes lui commande quatre bancs de noyer pour le temple de Saint-Gervais en 1695 47. Fils de Charles Chassesière, il est né vers 1663, et meurt à

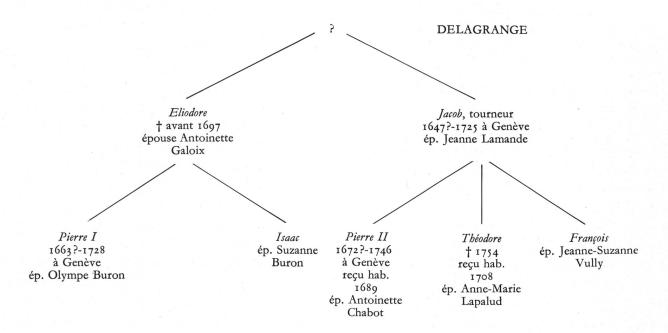
Genève fin 1731 48; il passe plusieurs contrats devant notaire, dont deux contrats de mariage 49 (ses deux épouses sont d'origine française) et son testament 50, par lequel il lègue une partie de ses biens au neveu de France qu'il a hébergé pendant 15 ans et auquel il a appris sa profession, Jean Boudon. Sa fille unique meurt avant son père, à l'âge de 16 ans 51. Outre les quatre bancs de Saint-Gervais, il fabrique encore cinq bancs pour le temple de la Madeleine, destinés aux membres du Conseil des Deux-Cents 52. Il est intéressant de noter que Jacques Chassesière est

analphabète.

Jacob Galoix (ou Galois, Galloy), maître menuisier, né vers 1666, est aussi habitant. Originaire de Bussy près de Châlon-sur-Saône en Bourgogne, il se réfugie à Genève avec sa famille, à une époque que je n'ai pas réussi à préciser, mais antérieure à 1691, date à laquelle son père Pierre Galoix, maître charpentier et tonnelier, met son fils cadet Pierre en apprentissage de boulanger 53. Avant qu'il ne travaille aux boiseries de la salle du Conseil, on trouve Jacob Galoix une fois au moins au service de la Seigneurie, en 1699, date à laquelle la Chambre des Comptes lui verse, ainsi qu'à un autre menuisier nommé Aimé Garlot, 480 florins pour cinq grands corps d'étagères et douze armoires installées à la Petite Grotte, sous la salle du Conseil 54. Jacob Galoix est un menuisier prospère, puisqu'il parvient en 1719 à acquérir, pour 7000 florins, la bourgeoisie pour lui-même et ses trois fils, dont l'un, Pierre, deviendra maître horloger, et un autre, Jacques, négociant. Rares étaient les personnes suffisamment aisées pour obtenir à cette époque la bourgeoisie de Genève. Un autre indice de sa prospérité est la dot qu'il accorde à son fils Jacques en 1724: elle s'élève en effet à 6000 livres! 55. Jacob Galoix ne sait pas écrire en 1692 56, mais contrairement à Jacques Chassesière il apprend l'écriture et signe le contrat d'apprentissage d'un de ses fils en 1719 57. Il meurt à Genève en 1748 58.

L'identification des frères Delagrange (ou Lagrange) a posé quelques problèmes. Il y a en effet cinq Delagrange menuisiers ou tourneurs à Genève au début du xvIIIe siècle 59, tous originaires de Bussy en Bourgogne! Grâce à l'état civil et aux actes de notaire, qui indiquent souvent les liens de parenté, il a été possible de démêler les branches de cette

famille, car il s'agit bien d'une seule famille d'artisans du bois. Le tableau sommaire qui suit permettra au lecteur d'y voir plus clair.



Ces cinq cousins sont alternativement qualifiés de tourneur et de menuisier.

Les «frères Lagrange» que l'on trouve dans les registres à propos des boiseries de la salle du Conseil sont à mon avis Pierre I et Isaac, que je soupçonne être de la branche aînée pour des raisons de date. En effet, ils agissent souvent en commun dans les actes de notaire, contrairement à leur trois cousins. En 1700, ils acquièrent ensemble une maison à la Taconnerie 60. A deux reprises au moins, ils prennent ensemble un apprenti. Il vaut la peine de citer le nom de ces deux apprentis: l'un est Aimé Garlot, de Bussy en Bourgogne 61, que l'on retrouve comme collaborateur de Jacob Galoix dans la fabrication des étagères et armoires de la Petite Grotte (voir plus haut). Pour être complet il convient d'ajouter que Jacob Galoix lui-même est témoin du contrat d'apprentissage de Garlot chez les frères Delagrange! L'autre apprenti s'appelle Philippe Galoix 62, fils de Moyse Galoix de Bussy en Bourgogne, habitant à Vevey. Originaire de la même petite ville, serait-il parent, cousin de Jacob Galoix? Peut-être les frères Delagrange sont-ils euxmêmes cousins de Jacob Galoix, puisque leur mère s'appelle Antoinette Galoix, et que tous viennent de la même ville bourguignonne.

Tout un réseau de liens de parenté et de liens professionnels se dessine. Il existe une sorte de solidarité, de communauté de gens du même pays, qui se connaissent sans doute avant le Refuge. De nombreux autres exemples viendraient confirmer cette impression. S'en étonnera-t-on? N'est-il pas normal de s'entr'aider, de se retrouver dans le nouveau lieu de résidence? Lorsque la Chambre des Comptes cherche en 1699 un menuisier pour fabriquer des armoires, Jacob Galoix et Aimé Garlot ont peut-être été recommandés par les frères Delagrange. Ceux-ci sont en effet en relation avec la Seigneurie: dans les registres des mandats de la Chambre des Comptes, du 1er janvier 1698 au 31 décembre 1700 63, ils ne figurent pas moins de onze fois, encaissant au total 2000 florins pour divers travaux effectués pour le compte de la Seigneurie: bancs à Saint-Pierre 64, à la Madeleine 65, chaire de l'Auditoire 66, cadre de l'horloge de Saint-Pierre ⁶⁷ etc. Aucun autre menuisier n'y figure aussi souvent à cette date.

Un autre fait frappant mérite d'être souligné. Du menuisier Pierre Grisel au brodeur Antoine Rat ⁶⁸, en passant par Daniel Künzi, Jean Delor, Jacques Chassefière, Jacob Galoix et les frères Delagrange, sans oublier Joseph Abeille, tous sont étrangers; tous les menuisiers sont français. Il convient de constater qu'au tournant du xvIIIe siècle, peu de menuisiers genevois sont citoyens, la plupart sont d'origine étrangère. Quant aux ébénistes, ils sont rares. Est-ce un métier si peu prestigieux, si peu rémunérateur qu'il n'attire pas les citoyens genevois? L'aisance de Jacob Galoix et des frères Delagrange vient contredire cette hypothèse. Ou n'existe-t-il tout simplement pas de bons artisans de souche genevoise, de sorte qu'il faille attendre les réfugiés de la Révocation de l'Edit de Nantes pour décorer comme il se doit les églises genevoises et la salle du Conseil? Voit-on confirmée ici cette pénurie de génie artistique genevois que Waldemar Deonna et d'autres ont constatée il y a longtemps déjà? Autant de questions que je soumets au lecteur sans pouvoir fournir de réponse définitive.

A l'aube d'une période de prospérité, les magistrats genevois décident de modifier le cadre de leurs délibérations, pièce qui sert aussi de salle de tribunal, afin que le Conseil «puisse siéger avec plus de commodité et de bienséance» 69. Depuis longtemps déjà, les conseillers s'entourent d'un air d'autorité et d'importance, appelant le respect. Cette impression est désormais accentuée matériellement, par la richesse austère de leur lieu de réunion.

¹ Sur les fresques le lecteur consultera: CAMILLE MARTIN, La Maison de Ville de Genève, Genève, 1906, 11e partie, chap. IV, «Les peintures de la Salle du Conseil», pp. 45 à 55. WALDEMAR DEONNA, Les Arts à Genève, des origines à la fin du XVIIIe siècle, Genève, 1942, p. 206.

² Dans la salle nº 210.

³La bibliographie sur ces boiseries est presque inexistante: CAMILLE MARTIN, op. cit., p. 45, note 1, p. 54, note 2. WALDEMAR DEONNA, op. cit., p. 363.

WALDEMAR DEONNA, Collections archéologiques et historiques, Musée d'art et d'histoire, Genève, 1929, p. 37.

PAUL ROUSSET, Chambres historiques, Musée d'art et d'histoire, Genève, 1975, p. 32 («Images du Musée d'art et d'his-

⁴ Le Petit Conseil, ou Conseil ordinaire, est l'organe exécutif et judiciaire de la République de Genève. Parmi ses vingt-cinq membres, quatre syndics dirigent pendant une année les affaires courantes.

⁵ Le plafond est aussi appelé «plancher».

⁶ Registre du Conseil (RC) 190, p. 80, 19 mars 1790. Tous les documents cités dans cet article sont conservés aux Archives d'Etat de Genève.

RC 190, p. 85, 24 mars 1690.

⁸ Il est fait allusion à une telle transformation le 2 novembre 1697. RC 197, p. 378. Elle oblige le Conseil à prévoir un meilleur chauffage de la salle.

9 RC 198, p. 116. 10 RC 198, pp. 121-122.

¹¹ Dans l'entre-temps, de 1700 à 1705, l'Hôtel de Ville s'agrandit vers l'est, avec la salle du Conseil des Deux-Cents, aujourd'hui salle du Grand Conseil. Voir: CAMILLE MARTIN, op. cit., 2º partie, chap. IV, pp. 101-106.

12 Finances A 10 (Registres de la Chambre des Comptes),

f. 146, 25 mars 1698. 13 A cause de l'odeur?

14 RC 198, p. 249, 25 juillet 1698.

Florins sous deniers

¹⁵ Finances I 3, 9 septembre 1698 «A Me Pierre Gallatin pour pinceaux et			
brosses	7		
A Me Jaquet pour un matras [sorte de vase à col long et étroit] en cuivre A Guillaume Fol pour un jarlot [grand	36		
baquet]	4		
Au gippier pour deux journées employées			
à remplir les fentes avec du plastre	8		
Pour plastre	4	4	6
Clous et crosses	4		
Aux frères Lagrange	IO	6	
Pour les culs de lampe et les poser	5	6	
Une demie journée de massons	I	6	
Un entonnoir		6	
Pour bouteilles et poterie	6	8	
Voiture et fabrique des ponts [transport et			
montage des échaffaudages]	14		
Charbon	2	6	
Deux semaines de manœuvres à piler les			
drogues et à servir le peintre	2 I		
Au peintre pour vint neuf journées de tra-			
vail à 4 fl. 6 s. par jour	130	6	
A Mademoiselle Lefort et Lejeune selon			
leur partie vérifiée	270		
A Me Rubatti apoticaire pour esprit de vinx	275	3	
Au total	801		6

¹⁶ Finances I 3, 28 octobre 1698.

¹⁷ RC 210, p. 276, 29 mai 1711.

¹⁸ C'est-à-dire les membres du Petit Conseil, qui se tenaient apparemment dans une partie de la pièce, comme le font d'ailleurs encore aujourd'hui les conseillers d'Etat.

19 RC 210, pp. 321-322.

²⁰ RC 210, p. 340, 7 août 1711.

²¹ RC 210, p. 383, 2 septembre 1711. Le dessin d'Abeille est malheureusement introuvable aux Archives d'Etat de Genève.

²² Finances V 3 (parcelles du contrôleur), 1712/3.

²³ Finances I 4 (mandats de la Chambre des Comptes), f. 135 v°, 20 février 1712.

²⁴ Idem, 24 février 1712, et Finances V 3, 1712/2.

²⁵ Finances I 4, f. 137 v°, 29 avril 1712; Delor avait reçu une avance de paiement le 18 mars 1712 (Finances A 11, f. 283 vo).

Dans le premier passage cité dans cette note, on apprend que le bois de ces décors sculptés a été fourni par le menuisier Jaquet, et a coûté 280 florins.

²⁶Est-ce un problème de fournitures? Il est étonnant que l'on ne trouve pas sur le marché de Genève ces moires.

²⁷ RC 211, p. 346, 8 août 1712.

²⁸ Finances A 11, f. 297, 19 septembre 1712.

²⁹ Finances I 4, f. 154, 28 juin 1713. 30 RC 194, p. 114, 28 mars 1694. 31 RC 193, p. 48, 11 février 1693.

32 Finances V 3, semaine du 31 juillet au 6 août 1711;

pour 315 florins.

33 Finances A 11, f. 260 vo, 23 juin 1711. Ce contrat avait déjà été relevé par CAMILLE MARTIN, dans: La Maison de Ville..., note p. 4. H. TÜRLER et A. CHOISY, auteurs de la notice sur le potier de terre Künzi, dans le Dictionnaire des Artistes suisses (Frauenfeld, 1908, t. 2, p. 202) ont mal lu Martin. Ils affirment, en effet, que Künzi est l'auteur du fourneau de la salle du Conseil des Deux-Cents, ce qui est une erreur, Martin spécifiant bien qu'il s'agit de la salle du Petit Conseil.

34 Finances V 3, semaine du 18 au 24 décembre 1711. Ce fourneau a coûté à la Seigneurie 735 florins. Plaques et piliers en pierre du fourneau sont livrés par un pierrier d'Epeisse près d'Avully (GE). (Idem, semaine du 2 au

8 octobre, et du 16 au 22 octobre.)

35 Finances V 4, nº 16, semaine du 15 au 21 avril 1712.

36 Finances A 12, f. 26 vo, 15 septembre 1713.

37 La date du décès d'Abeille était jusqu'ici inconnue. Une lettre de ses trois filles au premier syndic de Genève, écrite à Rennes le 4 juin 1756 et conservée aux archives de Genève (Finances J 7, 1er cahier passim), permet de la déterminer: «La perte que nous venons de faire de notre père...» y lit-on.

38 Sur les réalisations d'Abeille à Genève, consulter: EDMOND FATIO et CAMILLE MARTIN, La Maison bourgeoise en

Suisse, t. 2, Berlin, 1912, pp. XXV, XXVI, 31-33.

PIERRE BERTRAND, Une demeure patricienne genevoise, l'Hôtel de Saussure (angle Tertasse-Cité). Esquisse d'une notice historique et architecturale, [Genève, 1979].

ALFRED BETANT, Puits, fontaines et machines hydrauliques de

l'ancienne Genève, Genève, 1941.

ANDRÉ LAMBERT, Les fontaines anciennes de Genève, notice historique de Francis Reverdin, Genève, 1921.

Crédit photographique:

Etat de Genève: fig. 1

Musée d'art en d'histoire, Yves Siza, Genève: fig. 2

39 La description de Waldemar Deonna, de boiseries en dessous des tentures vertes est peu claire. Cf. Collections archéologiques..., p. 37.

4º Finances J 13, passim; ce document n'est pas daté. ⁴¹ Mémorial du Conseil Représentatif, vol. 16, p. 492,

18 décembre 1835.

42 Les «habitants» sont des étrangers résidant à Genève, qui ont obtenu une sorte de permis de séjour. Il s'agit pour la plupart de réfugiés pour cause de religion.

43 EC (état civil). Morts 56, p. 4.

44 RC 210, p. 61, 17 février 1711. 45 EC Morts 55, p. 68, 16 janvier 1716; la femme de Jean Delor s'appelle Sara Jolycoeur.

46 La Maison de Ville..., p. 94.

47 Finances A 10, f. 101, 12 juillet 1695. 48 EC Morts 58, p. 223, 29 décembre 1731.

49 Notaire Jean Girard, 4, f. 262 v°, 29 août 1698, avec Catherine Montinel, de Montélimard, et Marc Fornet, 22, f. 56, 1 er août 1715, avec Lucresse Bertoin de Châteaudouble en Dauphiné.

50 Notaire Marc Fornet, 51, f. 349, 24 décembre 1731.

51 EC Morts 55, p. 151, 9 septembre 1717.

52 Finances A 10, f. 191, 15 décembre 1699. Il est précisé que ces bancs doivent avoir une «corniche pour mettre les psautiers». Les bancs lui sont payés 350 florins le 6 avril 1700, Finances I 3.

53 Notaire Jacques Deharsu, II, f. 368, 29 juillet 1691.

Voir aussi f. 477.

54 Finances I 3, 6 octobre 1699.

55 Notaire Louis 2 Pasteur, 21, f. 75, 3 février 1724. ⁵⁶ Notaire Gabriel Grosjean, 19, f. 306, 28 décembre 1692; il s'agit de son testament.

57 Notaire Jean Girard, 23, f. 180, 3 mai 1719. ⁵⁸ EC Morts 61, p. 76, 6 novembre 1748.

59 Sans compter les Delagrange de Bussy qui ont une autre profession. Le professeur Marcel Grandjean prépare une étude sur une famille de menuisiers et architectes nommés Delagrange, de Bussy en Bourgogne, actifs dans le Pays de Vaud au xVIIIe siècle. Un lien de parenté avec les menuisiers de Genève est probable, mais il nous a été jusqu'ici impossible de le démontrer.

60 Notaire Etienne Beddevole, 6, f. 61, 3 octobre 1700;

pour 6300 florins; le vendeur est Jean de Normandie, ancien

premier syndic.

61 Notaire Etienne Beddevole, 2, f. 129 v°, 8 mars 1694. Aimé Garlot était alors valet du conseiller Pierre Lullin qui finança son apprentissage.

62 Notaire Esaïe Morel, 33, f. 263, 29 août 1697.

63 J'ai choisi ces années au hasard. 64 Finances I 3, 25 février 1698. 65 *Idem*, 18 septembre 1700.

66 Idem, 27 décembre 1698. ⁶⁷ Idem, 27 avril 1699.

68 Sur lequel on ne peut fournir actuellement aucun renseignement.

⁶⁹ RC 210, p. 305, 1 er juillet 1711.